



## Conseil municipal de NOYAL-PONTIVY

-----

Séance ordinaire du 18 septembre 2023

Procès-verbal

-----

### Ordre du jour

#### Lotissement Porh Person 3

- 1- Cession gratuite – Morbihan Habitat

#### Médecine du travail

- 2- Renouvellement de la convention avec le CDG 56

#### Informations diverses

Convoqué le 11 septembre 2023, le conseil municipal de la commune de Noyal-Pontivy s'est réuni en salle du conseil municipal, **le lundi 18 septembre 2023 à 18h30**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Lionel ROPERT.

Nombre de membres en exercice : 27 (Quorum : 14)

**Présents** : M. Lionel ROPERT, Maire, M. Henri DOMBROWSKI, M. Dominique QUERO, Mme Claudine LE GARGASSON, M. Patrice CORBEL, Mme Michelle LE DOUGET, M. Laurent NICOLAS, M. Christian LE TENNIER, Mme Gwénaëlle AMIAUX, Mme Corinne CONAN, Mme Valérie LE MOIGNIC, M. Philippe LE CORNEC, M. Erwan ROYER, Mme Angélique PUTOIS, Mme Stéphanie GUIDARD, Mme Rachel DUQUESNEL, M. Philippe JEGOUREL, M. Laurent FOUCAULT, Mme Nelly GANIVET

## **Absent-es ayant donné procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des collectivités territoriales :**

Mme Sylvie GASCHARD donne pouvoir à Mme Angélique PUTOIS

M. Louis CADIC donne pouvoir à M. Henri DOMBROWSKI

Mme Véronique EZANIC donne pouvoir à Mme Corinne CONAN

Mme Lydie LE BRAS donne pouvoir à M. Christian LE TENNIER

M. Hugo QUILLERÉ donne pouvoir à M. Philippe LE CORNEC

Mme Chantal LABBAY donne pouvoir à Mme Nelly GANIVET

Mme Sylvie MONNET donne pouvoir à M. Laurent FOUCAULT

M. Michel HARNOIS donne pouvoir à M. Philippe JEGOUREL

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A ce titre, il est proposé de désigner Monsieur Philippe LE CORNEC pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe LE CORNEC pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2023**

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal du conseil municipal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.

Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « On s'aperçoit que certaines interventions de notre groupe notamment celles de Nelly et de moi-même, ont été supprimées sur le compte-rendu. J'avais fait une intervention sur les chemins de randonnée et je vois qu'elle a disparu du compte-rendu. Je voudrais savoir pour quelles raisons ? Même la presse avait évoqué ce petit éclaircissement qu'il y avait eu donc je pense qu'il doit bien exister. Pour ma part, soit on retranscrit tout ce qui est dit ou rien. Ce n'est pas que des morceaux choisis. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On va regarder et on vous le renverra. Ce n'est pas que des morceaux choisis non plus. C'était sur quoi exactement, l'intervention ? »

Monsieur Philippe JÉGOUREL : « J'avais fait quelques remarques par rapport aux chemins d'exploitation. C'est juste un éclaircissement. »

Monsieur Lionel ROPERT : « On va reprendre. On a de toute façon le compte-rendu audio. On rajoutera sur le compte-rendu papier que vous avez reçu. On va regarder. Et Nelly ? »

Madame Nelly GANIVET : « C'était une intervention sur les fautes d'orthographe qu'il y avait dans le bulletin municipal. Petite remarque aussi sur les erreurs qu'il y avait sur le bulletin, il a été mis tel quel sur le site de la mairie. Peut-être corriger aussi sur le site, les fautes d'orthographe

Monsieur Lionel ROPERT : « On regardera ces 2 points-là et on les rajoutera au procès-verbal. Je vous propose qu'on le diffuse tel quel. »

**Le maire propose alors d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023.**

**Pour : 21 voix**

**Contre : 0 voix**

**Ont voté contre :**

**Abstentions : 6 voix**

**Se sont abstenus : Nelly GANIVET, Chantal LABBAY, Laurent FOUCAULT, Sylvie MONNET, Philippe JÉGOUREL, Michel HARNOIS**

1

**Lotissement Porh Person 3**

### **Réalisation d'un programme locatif social – Cession gratuite de 2 lots – Lotissement Porh Person 3**

Monsieur l'adjoint expose au conseil municipal l'opportunité d'envisager la construction de 13 logements locatifs sociaux dans le lotissement Porh Person 3 situé Rue Abbé le Drogo, à savoir 10 logements en collectif et 3 maisons individuelles.

Il propose de confier l'étude et la construction de ces logements à MORBIHAN HABITAT, OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU MORBIHAN, 6 Avenue Edgar Degas à VANNES.

L'Office en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la commune.

La commune s'engage à rembourser les frais engagés par l'Office sur simple présentation d'un mémoire récapitulatif (honoraires d'architecte - géomètre - B.E.T. – études divers) en cas d'abandon du projet du fait de la municipalité.

Une contribution à la réalisation du programme est demandée à la commune sous forme :

- d'une cession gratuite des parcelles de terrain viabilisées dans le cadre du lotissement (lots n°6 et n°14), nécessaires à la réalisation du projet,

- de garantie ou de contre-garantie de remboursement des emprunts contractés pour le projet en cas de défaillance de MORBIHAN HABITAT en distinguant les emprunts sur la charge foncière remboursés sur 50 ans et les emprunts sur la construction remboursés sur 40 ans.

**Il est demandé au conseil municipal d'adopter les dispositions ci-dessus et autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou convention à intervenir.**

**Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée comme suit :**

**Pour : 27 voix**

**Contre : 0 voix**

**Ont voté contre :**

**Abstentions : 0 voix**

**Se sont abstenus :**

## **Médecine professionnelle et préventive – Renouvellement des conventions conclues avec le CDG 56**

Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune de Noyal-Pontivy adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

### LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

- 72 € / agent / an
- Première visite : 72 €
- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

### LA REFORME DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations.

Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention.

Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

### LA DECLARATION ANNUELLE DES EFFECTIFS ET LA FACTURATION

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

- déclaration des effectifs au 1er janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;
- à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;
- facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Un projet de convention actualisé, pour une durée d'exécution de 3 ans, est proposé en annexe.

**Après avoir pris connaissance, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de renouvellement à la médecine professionnelle conclue avec le CDG 56.**

**Après en avoir délibéré, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 27 voix**  
**Contre : 0 voix**  
**Ont voté contre : 0**  
**Abstentions : 0 voix**  
**Se sont abstenus :**

Monsieur Lionel ROPERT : « Voilà pour l'ordre du jour. Il était très allégé. On avait d'autres dossiers qui devaient passer notamment l'approbation du PLH. Ça a pris un peu de retard à Py CC. On a 2 mois pour rendre un avis à partir du moment où on l'a reçu. On le passera au conseil du 16 octobre. »

Dans les décisions du maire, j'ai signé, puisqu'il est inférieur à 40 000 € et géré de gré à gré, le lot N°6 de Technoal à l'entreprise Menuiserie Lecorgne pour les menuiseries intérieures pour un montant de 24 338.95 € HT. »

3

## Informations diverses

### Questions du groupe « Unis pour réussir Noyal-Pontivy » CM LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023

#### 1 – Propositions de solutions aux problématiques de recrutement

La commune de Noyal-Pontivy est forte de ses commerces et industries.

Mais les problématiques de recrutement sont nombreuses ; la mobilité et/ou l'accès à un logement proche des zones d'activités sont des conditions qui pourraient faciliter l'accès à l'emploi.

Nous pouvons formuler quelques idées :

- Recenser et créer une banque des logements disponibles à la location sur Noyal
- Réfléchir et initier une démarche avec Pontivy communauté sur la base du service Pondibus qui pourrait desservir les parcs d'activités et permettre aux personnes en horaires décalés de se rendre sur les lieux de travail.

#### Comment la commune se positionne-t-elle avec la communauté de communes pour accompagner ces problématiques d'entreprises ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Au niveau logements, c'est un vrai problème sur un territoire attractif. Les entreprises notamment souffrent aussi pour loger leurs recrues possibles car il y en a certaines qui ne viennent pas car elles ont des problèmes de logement.

Il y a une recherche de Py CC par le PLH et par tout moyen pour pouvoir créer du logement supplémentaire sur le territoire.

Une des problématiques qu'on peut rencontrer aussi, sur Pontivy, si on fait le nombre de Airb&b. Il y en a 55 à Pontivy. C'est-à-dire que c'est des logements qui ne sont pas forcément dispos tout le temps. Nous allons modifier le Plui qui va permettre, à titre d'expérimentation à Silfiac, de promouvoir les tiny houses qui sont exclues aujourd'hui du Plui. Ça ne va pas nous arranger nous, ici mais cette expérimentation, si elle marche bien, pourra peut-être faite sur Noyal-Pontivy aussi. C'est des demandes qui sont faites aujourd'hui pour que les gens puissent trouver des logements à plus bas prix.

Sur Noyal, nous faisons, un petit peu notre part du travail. On vient de voter la création de 13 logements avec Morbihan Habitat.

Concernant le transport, je vous avais annoncé une réflexion de Py CC de faire venir plus souvent le Pondi bus à Noyal (toutes les heures). Vous avez pu lire dans la presse la semaine dernière, pour des raisons financières que ce Pondi bus ne viendra pas plus sur la commune. On devait desservir aussi Le Sourn et Saint-Thuriau. Pour des raisons de prix (300 000 €), cette option n'a pas été gardée, c'est-à-dire qu'on garde le Pondi bus tel qu'il est.

Aujourd'hui il y a le service de transport à la demande. On se rend compte que certains l'utilisent énormément et comme il y a une certaine enveloppe de budget sur les 3 ans, on pourrait manger le budget en 1 an donc on va rétablir cela au niveau de Py CC pour que plusieurs personnes puissent éventuellement s'en servir. Mais ça ne résoudra pas tout pour venir au travail et repartir. Ce n'est pas le but du service à la demande. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Je suis un peu à l'initiative de cette question tu dois t'en douter un peu. Clairement, mon interrogation c'est comment la commune est actrice. Aujourd'hui j'entends ce que tu dis. Tu parles de Silfiac, moi je parle de Noyal-Pontivy. On a 2 sites importants industriels, on a beaucoup de commerces, de moyennes industries et d'artisanat. On est confronté à ça. Les gens viennent nous voir, ils ont du mal à se loger car ils n'ont pas de moyen de locomotion, il faut être très clair. Aujourd'hui dans l'emploi, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas motorisés. Il y a 2 options : ils habitent Pontivy ou on les loge sur Noyal-Pontivy et ça crée des capacités à accueillir des gens ou on les aide à se transporter. Ce qui n'est pas le cas à aujourd'hui. Moi je trouve que le rôle de la commune c'est ... Je t'ai questionné 1 fois ou 2, sur les logements disponibles, je n'ai pas de réponse et on n'a pas recensé les logements disponibles. On pourrait inciter les noyalais qui le souhaitent à proposer une partie de leur logement à la location. Je pense que ce serait aussi des capacités financières pour des noyalais. A aujourd'hui, la commune ne propose pas de recensement des logements de la commune et je pense que ça, ce serait un +, qui serait disponible en mairie, qu'on viendrait consulter. Les gens retireraient leur offre s'il n'y a plus besoin mais c'est un service qu'on pourrait proposer aux gens qui arrivent sur la commune.

Le transport en horaires décalés, je comprends que le Pondi bus, c'est un vrai service que Py CC met en place. Malgré tout, si on veut faire venir les gens sur les zones industrielles tôt le matin ou les faire repartir tard le soir, c'est aussi une vraie problématique. Il y a beaucoup de gens qui circulent en trottinette de Pontivy, des gens qui viennent à pied de Pontivy, des gens qui viennent en vélo de Pontivy. Pour moi, c'est une vraie préoccupation de se dire que ces gens qui n'ont pas ou le financement ou le véhicule pour se mouvoir dans la CC, les 6 km qui nous séparent de Pontivy sont difficiles à faire.

Je trouve que c'est aussi un vrai sujet de préoccupation, la compétence communautaire est économique, l'économie c'est communautaire. Moi à mon sens, c'est un sujet qu'il faut mettre sur la table par ce qu'on a besoin quand on n'est pas dans le centre-ville de Pontivy ou dans la ville centre, on a besoin de cette capacité de déplacer des personnels qui n'ont pas aujourd'hui de moyen de locomotion. Le représentant à Py CC c'est toi notamment. Je pense qu'il faut interagir avec Py CC. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Effectivement, la partie économique est une compétence de Py CC, le transport et le logement le sont aussi. C'est pour ça que je me permets aujourd'hui de dire que ce sont des solutions qui sont à Py CC. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Le logement à Noyal-Pontivy, je m'excuse mais c'est pas Py CC. Si la commune décide de recenser les logements, la commune de Noyal-Pontivy décide de le faire sans avoir besoin de Py CC. Il ne faut pas balayer le point et le renvoyer vers Py CC. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Sur le recensement, on va mettre ça en place, on va voir. La difficulté c'est que les gens viennent vers nous pour dire qu'ils ont des logements disponibles. Aujourd'hui en mairie, on n'a pas beaucoup de contact avec les gens. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « C'est une opportunité. A nous de prendre la main. On aura des réponses ou on en n'aura pas. Je présume pas. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Sur l'idée de recenser et créer cette banque, on va la retenir. On va communiquer là-dessus pour qu'on puisse avoir une base de données centralisée sur notre mairie. Pour Pondi bus ... »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Pondi bus ou autre chose. Pondi bus a une autre fonction. J'ai lu des articles de presse qui indiquent que les gens voulaient faire du transport scolaire avec Pondi bus. Ce n'est pas l'objectif de Pondi bus. Maintenant il y a des bus qui existent, des chauffeurs. Ils peuvent peut-être organiser différemment le Pondi bus sur d'autres missions. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Aujourd'hui ça n'a pas été retenu par rapport aux données financières qui étaient de 300 000 € par rapport au service qui était aujourd'hui. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Derrière ça, y a l'emploi. Il faut ramener cela à l'emploi. Que Pondi bus coûte de l'argent, j'ai lu et entendu. Là on ne parle pas de commodités, on parle vraiment de capacité à alimenter des lieux de travail où on n'a pas les gens pour travailler et permettre aux gens de venir travailler et d'avoir un salaire. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Moi j'avais donné mon option. C'était d'augmenter le nombre d'A/R. C'est ce que j'avais demandé pour la commune de Noyal-Pontivy. Après effectivement, c'est un engagement politique. Moi j'avais mis ma voix sur celle-là et ça n'a pas été retenu.

Après pour toi, ce serait de créer un service communal ? »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Non c'est qu'il y ait au moins une réflexion. La compétence Transports est sur Py CC. Noyal-Pontivy n'aura jamais les moyens de faire ça et je ne pense pas que ce soit utile. Maintenant Pondi bus tourne à certains horaires et pas à d'autres. On pourrait envisager que cette capacité à transporter soit utilisée à d'autres horaires. Maintenant c'est un engagement politique, de nos représentants à Py CC dont tu fais partie, se dire qu'on accompagne les entreprises sur ce domaine-là. J'en n'entends pas beaucoup parler voire jamais parler. C'est une préoccupation qu'on doit avoir au niveau intercommunalité. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Ça a été fait. On garde le transport qu'on a aujourd'hui, malgré mon action que j'avais pour dire qu'il faut augmenter ces lignes. La voix communale a été portée mais n'a pas été retenue au niveau de Py Cc.»

Monsieur Dominique QUÉRO : « Je parle peut-être un peu dans le vide mais j'ai déjà entendu parler que les entreprises s'associaient pour faire un ramassage. Est-ce qu'il y a eu une réflexion qui a été bâtie autour de vous, dans les différentes entreprises. Si on sait aujourd'hui, que pendant quelques années, Py CC ne va pas se pencher sur ce sujet-là, est-ce vous entrepreneurs ...»

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Je vais te répondre Non parce qu'à aujourd'hui ce n'est pas une question qui a été réfléchi. Il n'y a pas vraiment d'union d'entreprises. Chaque entreprise fonctionne de façon autonome. Les entreprises ne sont pas fédérées. A aujourd'hui les entreprises n'ont pas vraiment mis de moyens à disposition de cette fonction-là. Je n'ai pas entendu de parler de ça ici. »

Monsieur Henri DOMBROWSKI : « Il y a des gros bassins d'emplois où ça se pratique régulièrement, le ramassage. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Moi à aujourd'hui, je ne porte pas la voix de l'entreprise, c'est ma voix personnelle qui parle, mais à ma connaissance, il n'y a pas eu de réflexion en ce sens - là. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Il y a eu peut-être un balbutiement de Py CC vers les entreprises pour voir si ça pouvait se mutualiser, il y a quelques années mais il n'y a pas eu de suite là-dessus. On note Gwénaëlle de pouvoir mettre en place cette banque de logements disponibles et qu'on puisse l'alimenter et la tenir à jour aussi. C'est ce qui sera le plus difficile. »

## **2 - Permanence du Maire à la mairie les samedis matin**

Avec la fermeture de la mairie au public, est-ce que le Maire assurera toujours une présence le samedi matin pour accueillir les Noyalais ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Lorsqu'on me demande un RDV, l'accueil me transfère les coordonnées de la personne. Je la rappelle et si nous n'avons que la possibilité de nous rencontrer le samedi matin, je serai donc là. Je prends aussi des RDV en semaine et certaines demandes se règlent aussi par mon appel.»

### 3 - Participation citoyenne

Initié en octobre 2019 par notre groupe, le dispositif "participation citoyenne" en collaboration avec la gendarmerie consiste à sensibiliser les habitants des quartiers et à les associer à la protection de leur environnement.

Le Maire avait répondu en janvier 2021 que le projet serait validé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 ; finalement il a été décalé et annoncé au CM du 20 mars 2023 que le protocole était en cours de signature avec le département et la gendarmerie.

À ce jour, le dispositif n'est apparemment pas en place et aucun message n'est diffusé sur les supports de communication de la mairie pour prévenir les Noyalais de cambriolage récent sur la commune et inviter les Noyalais à s'inscrire à « **l'Opération Tranquillité Vacances** » avec la policière municipale.

#### Qu'en est-il du dispositif et de la communication ?

Monsieur Lionel ROPERT : « Le dispositif n'est toujours pas signé. Je vais relancer la préfecture. J'en ai parlé avec le capitaine de gendarmerie, il y a 15 jours, comme quoi je n'avais pas eu de réponse de leur part. Le dossier est dans leurs mains mais je vais quand même relancer mon contact pour voir où ça en est.

On va refaire une communication sur l'opération Tranquillité Vacances, ça ne coûte rien de la mettre sur les réseaux, comme ça les gens peuvent y penser même si c'est un dispositif existant, c'est quand même bien de le rappeler. Sur les cambriolages récents, il y a du démarchage abusif, c'est marqué sur le tableau à l'entrée du bourg. On est toujours dans cette situation où il y a du démarchage, des tentatives de cambriolage. On a des contacts réguliers avec la gendarmerie. Après de le diffuser comme ça pour dire qu'il y a des cambriolages sur Noyal-Pontivy ... Les statistiques que j'aies, à l'instant T, il n'y en a pas plus qu'avant. C'est la parole de la gendarmerie. Je les ai rencontrés il y a 15 jours. Par contre sur le démarchage abusif, effectivement, il y en a de plus en plus. On a des remontées assez fréquentes sur les gens qui démarchent à domicile. »

Monsieur Lionel ROPERT : « Dans les autres informations, à partir du 7 octobre le marché va se déplacer du centre-bourg en périphérie du bourg c'est-à-dire qu'il va se situer derrière la mairie, derrière le parking des boulistes. On a fait les installations électriques et l'eau pour qu'ils puissent se brancher. »

#### Dominique QUÉRO

- Technoal : les travaux avancent plutôt bien. La prochaine réunion de chantier aura lieu mardi 26 septembre à 9h30 sur site
- Pour le Clos de La Madeleine, il reste 2 lots à la vente
- Concernant l'école Dolto, les travaux programmés ont été réalisés pendant les vacances

Il en est de même pour la cantine

- Au parc du Coguen, les mâts de la structure ont été mis en place ainsi que le revêtement. On attend que la pelouse pousse un petit peu et que tout soit bien sec pour pouvoir le câbler et ouvrir au public courant octobre. Un peu de retard mais à aujourd'hui pour récupérer du matériel, c'est un petit peu compliqué.

- Le chemin entre Ages & vie et la propriété de Madame Cavillé a été finalisé. On a un RDV de fin de chantier le 20 septembre

Prochaine réunion de la commission Travaux Urba et Patrimoine aura lieu le jeudi 12 octobre à 18h



## **Michelle LE DOUGET**

On était présent au forum des associations pour représenter la médiathèque. Il y avait 3 personnes qui étaient là : Magalie, Claudine et moi-même. Le jour même, on a eu 18 inscriptions et depuis la réouverture, on en a eu encore 4.

1<sup>er</sup> octobre, marche au profit de Rêves de clown. Le parcours a été préparé par les randonneurs noyalais. 2 parcours (8 km et 4 km, plus simple pour les enfants et les personnes qui ont un peu moins l'habitude de marcher). Départ prévu à 14h dans la cour de la mairie.

10 décembre 2023, marché de Noël, toute la journée. Nous prenons, c'est nouveau pour cette année, vu le nombre de déconvenues qu'on a eues auprès de pas mal de commerçants, une caution. Ça marche très très bien. A aujourd'hui on a déjà 29 inscriptions.

## **Laurent NICOLAS**

J'ai participé à la commission Déchets de la com com : disparition des sacs jaunes courant 1<sup>er</sup> semestre 2024 et remplacés par un cabas

Appel à projets auprès des associations du territoire : prévention sur la production de déchets  
Déchetterie de Kerponner : 2 modifications vont voir le jour – Trafic commun entre l'exploitation et les particuliers (améliorer la situation actuelle) et agrandir la zone de dons

3<sup>ème</sup> édition du forum Terre and dro en faveur de la transition énergétique du territoire le 26 novembre à la salle Safire

2 réunions de quartier : le 30 septembre à 10h (Ste Noyale, Rescourio et le Ritor) et le 14 octobre ( Rosavel, Kerledain, Moustoir Kerbras)

## **Henri DOMBROWSKI**

- Cité des Sports : Toute la partie qui relève de la compétence com com est terminée. Ce matin, je suis allé avec David L'Hinguerat à une réunion de chantier. Les travaux d'enrobé et de voirie débiteront fin octobre (2 mois de travaux). La cité des sports devrait être livrée d'ici la fin de l'année.

- Le Valvert : Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne cette semaine, c'est paru dans Ouest France. Réponse des entreprises pour le 16 octobre. A compter de cette date, on se donnera une semaine pour l'analyse des offres qui devrait être finalisée le 24 octobre avec une ouverture des plis à la fin du mois d'octobre. On attaquera la préparation du chantier en décembre pour un début des travaux en janvier. 16 semaines de travaux. Livraison comme prévu début du printemps.

Les élus de Locminé sont venus au Valvert pour tirer les leçons de ce qu'on a fait sur le site de manière à le mettre en œuvre ou à retenir la manière dont on a procédé sur le site

**Claudine LE GARGASSON**

La rentrée scolaire étant faite, les effectifs sont en baisse dans les 2 écoles. A ce jour, 92 élèves à Dolto. La directrice Madame LE FUR enseigne à partir de cette année, en classe de maternelle.

A la cantine, notre cuisinier, Morgan, est donc parti. Il est remplacé par Adrien.

A la commission des menus, 5 dans l'année, 2 enfants du CME participeront afin de donner leur avis sur les repas ou en proposer.

Le centre de loisirs a bien fonctionné cet été avec une moyenne de 15 enfants de plus par jour en comparaison à l'été 2022 avec 75 % d'enfants noyalais. Pour l'année prochaine, on va faire une pré-réservation pour les enfants noyalais afin qu'il y en ait plus qui puissent en profiter.

Le cinéma de plein air s'est bien déroulé avec 180 personnes présentes.

Le 7 septembre dernier, nous avons présenté le CME aux classes de CM1 des 2 écoles avec présentation des candidats le 3 octobre prochain. Les élections auront lieu le vendredi 20 octobre et la plénière le 17 novembre où les enfants présenteront leurs projets.

**Patrice CORBEL**

Le forum des associations s'est très bien passé. Tout le monde a eu des inscriptions supplémentaires. Commission Sports le 10 octobre à 18h30

---

Monsieur Lionel ROPERT : « Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 16 octobre 2023 à 18h30.

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance  
Philippe LE CORNEC

Le Maire  
Lionel ROPERT